



# L' **OBSERVATOIRE DES RESTOS**



ÉTUDE SUR LES CARACTÉRISTIQUES  
ET CONDITIONS DE VIE DES PUBLICS  
ACCUEILLIS AUX RESTOS DU CŒUR  
POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

33<sup>ème</sup> campagne (2017-2018)



# « POUR POUVOIR MIEUX AGIR,

*il nous faut mieux connaître les personnes accueillies. »*

Créés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur sont une association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992. Celle-ci a pour but "d'aider et d'apporter assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes".<sup>1</sup>

Les Restos accueillent de manière inconditionnelle toute personne qui pousse la porte de l'un de leurs centres : c'est l'un des principes fondamentaux de l'association. L'aide alimentaire est la seule activité conditionnée à un barème relatif à un reste à vivre : en fonction de ce dernier, une dotation est attribuée. L'aide alimentaire est alors gratuite, il n'y a pas de demande de participation financière aux personnes accueillies.

L'aide alimentaire, première activité des Restos, constitue le point d'entrée d'un accompagnement plus global dont le but est de lever les freins à l'insertion, en complément des institutions. En tant qu'aide à la personne, elle a pour enjeu de faciliter l'insertion sociale. De plus, les Restos ont pour philosophie d'action d'offrir en complément de l'aide alimentaire un accueil, de l'écoute et du temps aux personnes accueillies dans ses centres.

La pauvreté, nous le savons, a pris un autre visage depuis les années 2000 avec de profondes mutations démographiques : accidents de la vie, contrats précaires, retraités, etc... Si l'on se réfère au seuil de pauvreté établi à 60 % du niveau de vie médian (1 015 euros par mois), l'on compte près de 8,8 millions de personnes pauvres en France. Ce chiffre a augmenté de 820 000 au cours des dix dernières années. Ce sont 5,5 millions de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire en France en 2017, soit plus du double qu'en 2009, qui comptait 2,6 millions de personnes accueillies.

Pour pouvoir mieux agir, il nous faut mieux connaître les personnes accueillies. En continuité avec la démarche mieux accueillir pour mieux accompagner (MAMA) qui est née avec le projet associatif national 2015/2018, les Restos du Cœur se sont dotés d'un Observatoire depuis septembre 2018, outil d'analyse, d'appui à la décision des missions sociales de l'association. Son objectif : mieux comprendre pour mieux agir.

Le présent document<sup>2</sup> dresse une monographie des personnes accueillies à l'aide alimentaire par les Restos du Cœur durant leur 33<sup>ème</sup> campagne (2017-2018). Elle donne à voir les conditions de vie des personnes accueillies dont le profil, loin d'être homogène, est cependant toujours caractérisé par la précarité.

*Notre ambition : mieux comprendre pour mieux agir,  
pour mieux répondre aux attentes de ceux qui comptent sur nous.*

**Patrice Blanc,  
Président bénévole**

1. Journal officiel du 14 octobre 1985 modifié le 07 novembre 1990.

2. Les analyses présentées ci-après concernent la campagne de distribution alimentaire 2017-2018. Ce travail se rapporte uniquement aux centres où notre outil de suivi de l'aide alimentaire (Ulysse) était alors déployé. La troisième et avant-dernière vague de déploiement d'Ulysse a eu lieu au tout début de la 33<sup>ème</sup> campagne, soit en novembre 2017, si bien que les données dont nous disposons sont issues de 75,7% des centres Restos où de l'aide alimentaire est organisée. Les trois quarts des centres qui nous concernent dans cette étude sont représentatifs de l'ensemble des centres, dans la mesure où le logiciel n'a pas été déployé dans des centres plus urbains que ruraux ou l'inverse. Dans ces centres où sont inscrites les familles dont nous analyserons le profil, le traitement statistique a été exhaustif : nous n'avons pas constitué d'échantillon mais avons travaillé sur l'ensemble de la population que nous avons définie, soit l'ensemble des familles, et donc des personnes, qui ont été acceptées à l'aide alimentaire lors de la campagne.

---

# LES CHIFFRES CLÉS

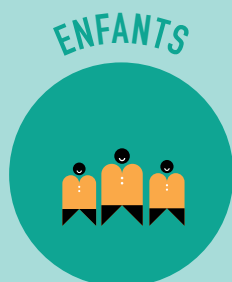
*à retenir*

---

# QUI SONT LES PERSONNES ACCUEILLIES PAR LES RESTOS DU CŒUR ?

## 2017-2018

**860 000** PERSONNES ACCUEILLIES  
27 ans de moyenne d'âge



**38%**

D'ENFANTS



**50%**

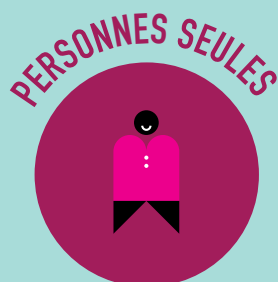
DE FAMILLES AVEC ENFANTS

26 % DE FAMILLES MONOPARENTALES

**9 sur 10**

SONT À LA CHARGE D'UNE FEMME

39 ANS = MOYENNE D'ÂGE DES MÈRES DE FAMILLES MONOPARENTALES



**41%**

DE PERSONNES SEULES, LE PLUS SOUVENT DES JEUNES HOMMES ISOLÉS MAL LOGÉS ET DES FEMMES SEULES ÂGÉES ET RETRAITÉES.



**56,2%**

DE FEMMES



**74%**

DES PERSONNES ACCUEILLIES SE TROUVENT EN SITUATION D'EXTRÊME PAUVRETÉ



**15%**

DE FAMILLES SANS LOGEMENT PERSONNEL



**20%**

SEULEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES ACTIVES TRAVAILLENT À TEMPS PLEIN

INCONDITIONNALITÉ ET GRATUITÉ DE L'ACCUEIL



MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

---

# **CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES PAR LES RESTOS DU CŒUR**

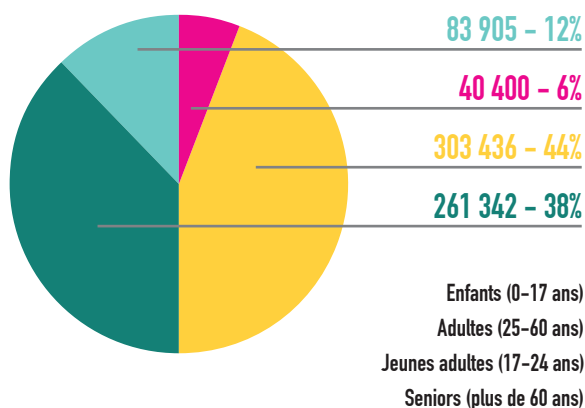
*33<sup>ème</sup> campagne (2017-2018)*

---

# 1.

## STRUCTURATION DES FAMILLES ACCUEILLIES

### Enfants pauvres, une priorité de l'association

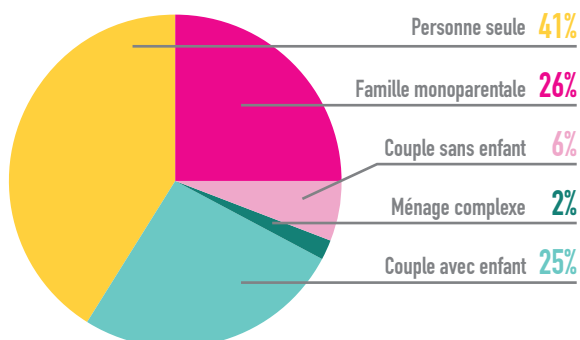


**L'insécurité alimentaire frappe les enfants et jeunes** en situation d'exclusion :

On estime à **plus de 340 000** le nombre **d'enfants accueillis** pendant la campagne 2017/2018 soit **38%** d'enfants bénéficient de l'aide alimentaire des Restos.

**La moyenne d'âge** des personnes accueillies est de **27 ans**.

### Structure des ménages accueillis



• **43% de personnes seules**, notamment des jeunes hommes isolés et des femmes âgées.

• **+ de 50% de familles avec enfant(s)**

• Les **familles monoparentales** représentent **la moitié des familles avec enfants**, soit plus d'un ménage sur 4 (en France, elles représentent moins d'1 ménage sur 10).

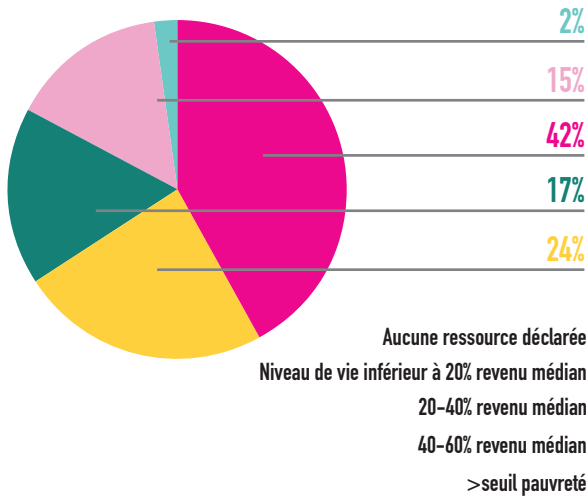
*Les femmes constituent la majorité des demandeurs de l'aide alimentaire des Restos.*

Cette vulnérabilité économique des femmes par rapport aux hommes s'explique en partie par la forte proportion des mères isolées/familles monoparentales mais également par les difficultés rencontrées sur le marché du travail avec une prépondérance des contrats précaires et à mi-temps.

## 2.

# LES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES ACCUEILLIES

## Répartition des personnes accueillies selon leur niveau de vie, relativement au seuil de pauvreté

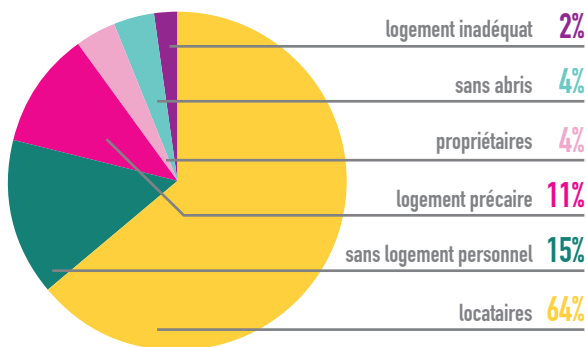


**Niveau de vie médian** de la population accueillie par les Restos : **522€** contre 1692€ pour la population française en 2015.

- **17%** des personnes ne déclarent **aucune ressource**.

- **74%** des personnes accueillies ont un niveau de vie **inférieur à 40% du niveau de vie médian** en France et se trouvent ainsi dans une situation d'**extrême pauvreté**.

## Situation des familles accueillies par rapport au logement



Si les locataires et propriétaires sont logés **cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas mal logés** : leurs habitations peuvent être insalubres, en précarité énergétique ou surpeuplés.

- **15% des familles sont sans logement personnel** : 39% d'entre elles sont hébergées en CADA (Centre d'accueil de Demandeurs d'Asile).

- **Une précarité aggravée pour les personnes étrangères** qui sont 12,3 fois plus souvent sans logement personnel ; et 7,4 fois plus souvent sans-abris que les personnes françaises.

Tandis que **64% des familles sont locataires, 4% seulement sont propriétaires**. Parmi les locataires, plus de la moitié concerne le **parc social**, qui représente ainsi le logement de **33% des familles accueillies**. Enfin, **15%** des familles accueillies sont sans logement personnel.

### Des conditions de vie précaires :

- **12,5%** des familles ne déclarent **pas de couverture santé**.
- 1/3 ne déclare pas de complémentaire santé.
- La précarité ne s'observe pas seulement par le statut de l'emploi mais aussi par la durée du travail : **20%** seulement des **personnes accueillies actives travaillent à temps plein**.

---

*Portraits :*  
*les ménages surreprésentés*

# ZOOM SUR LES PERSONNES SEULES

---



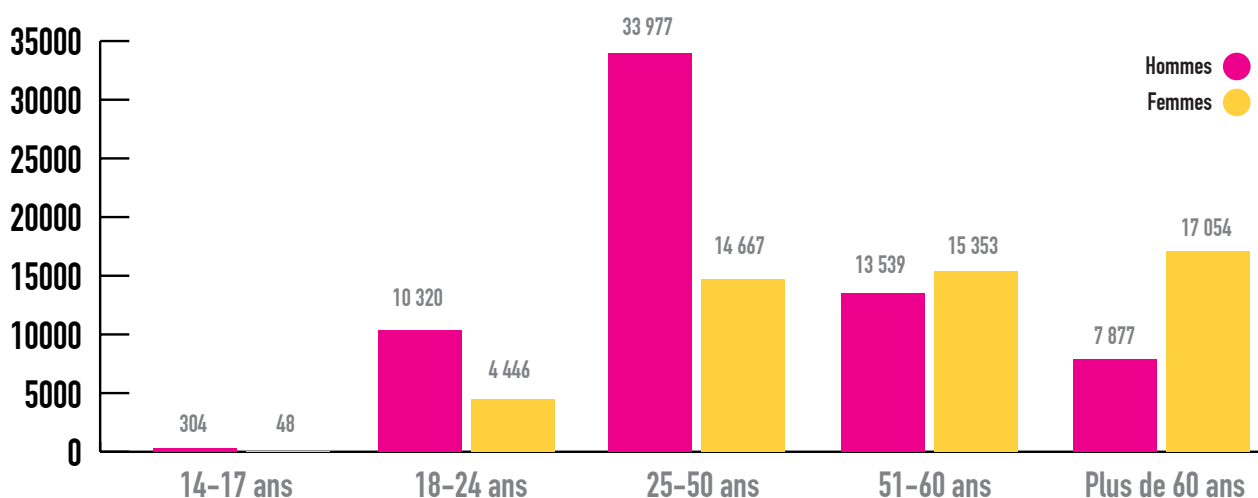
ÉTUDE SUR LES CARACTÉRISTIQUES  
ET CONDITIONS DE VIE DES PUBLICS  
ACCUEILLIS AUX RESTOS DU CŒUR  
POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

33<sup>ème</sup> campagne (2017-2018)



# ZOOM SUR LES PERSONNES SEULES

Les **personnes seules** représentent **41,3% des familles** acceptées à l'aide alimentaire par les Restos du Cœur. Selon l'INPES\*, les centres de distribution sont majoritairement fréquentés par des personnes avec enfants (63,9%) quand les personnes seules sans enfant représentent seulement 30% d'entre eux. Parmi les publics des Restos aussi, certes, les personnes avec enfants représentent la majorité des familles (51,8% exactement) mais **les personnes seules sont loin d'être minoritaires**.<sup>3</sup>



Genre et âge des personnes seules accueillies par les Restos.

Champ : 117 585 personnes (ensemble des personnes seules).

Lecture : Parmi les personnes seules acceptées à l'aide alimentaire par les Restos âgées de 25 à 50 ans, près de 34 000 sont des hommes tandis que près de 15 000 sont des femmes. Les premiers représentent ainsi 70% de la tranche d'âge accueillie.

*Des hommes seuls jeunes, moins bien logés.  
Des femmes isolées, souvent âgées et retraitées.*

Parmi les **personnes seules** acceptées à l'aide alimentaire par les Restos, les **femmes** sont **43,9%**. Cette part varie beaucoup selon la tranche d'âge puisqu'elles sont par exemple beaucoup moins nombreuses que les hommes jusqu'à l'âge de 53 ans. En revanche, une fois cet âge atteint, elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Un tel constat permet de dresser finement le portrait des personnes seules accueillies : **les hommes seuls sont relativement jeunes** (et notamment, ils représentent la quasi-totalité des mineurs et plus de 2/3 des 18-24 comme des 25-50 ans), tandis que les **femmes** sont surreprésentées parmi les personnes seules **âgées**. De fait, tandis que l'âge médian des hommes seuls acceptés à l'aide alimentaire est de 40 ans, celui des femmes seules est de 55 ans.

\* Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

3. CF Figure 2: Structure des foyers accueillis par les Restos.

# 1.

## SITUATION DES PERSONNES SEULES PAR RAPPORT AU LOGEMENT

La précarité des personnes seules s'évalue notamment au regard de leur situation par rapport au logement : elles sont **plus que les autres logées de façon précaire ou sans logement personnel**.

Type de familles	Locataires	Propriétaires	Logement inadéquat	Logement précaire	Sans logement personnel	Sans abri	AutreN	AT	total
<b>Foyer avec plusieurs personnes</b>	62,53	,6	1,97	,6	11,2	2,71	,9	8,7	100,00
<b>Personne seule</b>	50,94	,5	1,0	<b>13,2</b>	<b>16,4</b>	1,03	,3	9,8	100,00
<b>Ensemble</b>	57,74	,0	1,69	,9	13,32	,0	2,59	,1	100,00

Situation des familles par rapport au logement selon leur type.

**Champs** : 284 751 familles.

**Lecture** : Tandis que 11,2% des foyers de plusieurs personnes sont sans logement personnel, cette situation concerne 16,4% des personnes seules.

Cette précarité varie cependant beaucoup selon que les personnes seules dont il est question soient des hommes ou des femmes : on l'a dit, les femmes seules sont en moyenne plus âgées que les hommes et, davantage retraitées, elles connaissent des situations vis-à-vis du logement plus stables que les hommes seuls de notre population.

# 2.

## SITUATION DES PERSONNES SEULES PAR RAPPORT À L'EMPLOI

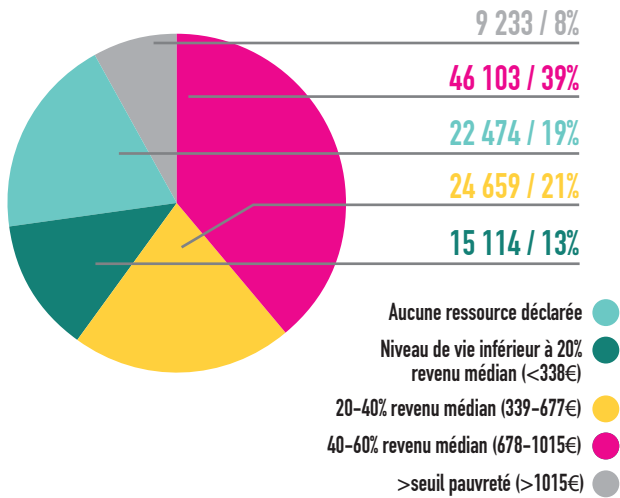
Si dans l'ensemble, les personnes seules s'avèrent connaître des situations **plus précaires** que les foyers de plusieurs personnes pour ce qui est du logement, leur rapport au marché de l'emploi semble également plus marqué par la distance que celui des foyers de plusieurs personnes.

Type de familles	Déclare des revenus d'activité	Ne déclare pas de revenus d'activité	Total
<b>Foyer avec plusieurs personnes</b>	<b>12,0</b>	88,0	100
<b>Personne seule</b>	<b>5,6</b>	94,4	100
<b>Ensemble</b>	9,4	90,6	100

Part des familles déclarant ou non des revenus d'activité selon leur composition. **Champ** : 284 751 familles. **Lecture** : Tandis que 12% des familles composées de deux personnes au moins acceptées à l'aide alimentaire par les Restos pendant la campagne hiver 2017-2018 déclarent des revenus d'activité, seules 5,6% des personnes seules déclarent compter un salaire parmi leurs ressources.

# 3.

## REVENU MÉDIAN DES PERSONNES SEULES



Le revenu médian des personnes seules acceptées à l'aide alimentaire s'élève à 638€, leur revenu moyen à 522€. Les résultats qu'illustre le graphique ci-après sont tels que plus de la moitié des personnes seules acceptées à l'aide alimentaire par les Restos (**53%** exactement) déclarent un montant de **ressources inférieur à 40% du revenu médian 2015 et sont donc en situation d'extrême pauvreté.**

*Niveau de vie des personnes seules accueillies, à l'aune du seuil de pauvreté (taux 60% du revenu médian 2015).*

*Champ : 117 583 familles/personnes seules.*

*Lecture : 22 474 personnes seules acceptées à l'aide alimentaire par les Restos pendant la campagne hiver 2017-2018 ne déclaraient aucune ressource lors de leur inscription. Elles représentent 19,1% des personnes seules accueillies par les Restos.*

## LES POINTS CLÉS.

Les personnes seules constituent une part majeure des publics acceptés à l'aide alimentaire par les Restos. Dans l'ensemble, elles connaissent une précarité plus importante que les autres types de ménages, notamment en ce qui concerne leur logement.

Les caractéristiques des personnes que cette catégorie rassemble ne sont cependant pas tout à fait homogènes. Deux profils archétypaux sont à distinguer. D'une part les hommes seuls, relativement jeunes (âge médian 40 ans), connaissent des conditions de logement particulièrement précaires. D'autre part, les femmes seules accueillies sont souvent des personnes âgées (âge médian 55 ans), retraitées, dont la situation au regard du logement est plus stable mais pas nécessairement confortable pour autant.

Par ailleurs, les étudiants et retraités sont surreprésentés dans cette catégorie, ce qui explique en partie que les personnes seules apparaissent plus en marge du marché de l'emploi que les autres.

---

*Portraits :*  
*les ménages surreprésentés*

# ZOOM SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

---



ÉTUDE SUR LES CARACTÉRISTIQUES  
ET CONDITIONS DE VIE DES PUBLICS  
ACCUEILLIS AUX RESTOS DU CŒUR  
POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

33<sup>ème</sup> campagne (2017-2018)

# ZOOM SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

**Les familles monoparentales**, soit les familles exclusivement composées d'un responsable et d'un ou plusieurs enfants, représentent **25,9% des familles acceptées** à l'aide alimentaire par les Restos pendant la campagne 2017-2018. Hors personnes seules, la moitié des familles accueillies sont des familles monoparentales. Dans ce cadre, près de **44% des enfants accueillis vivent dans une famille monoparentale**.

## 1.

### COMPOSITION DES FAMILLES MONOPARENTALES

**Une grande partie des familles monoparentales sont du type 1 parent / 1 enfant**, et ce constat est d'autant plus vrai que le parent de la famille monoparentale est un homme : dans ce cas, 57,5% des familles ne comptent qu'un enfant, contre 43,3% quand le parent est une femme. Pour poursuivre la comparaison que nous avons amorcée vis-à-vis des autres types de familles concernant le caractère plus ou moins « nombreux » de la famille, l'on prendra exemple sur la CAF et on distinguera les familles nombreuses des autres en associant aux premières les familles qui comprennent trois enfants ou plus.

Type de familles	Famille avec un ou deux enfants	Famille nombreuse	Total
Famille monoparentale	<b>78,1</b>	<b>21,9</b>	100
Couple avec enfant(s)	62,2	37,8	100
Ménage complexe avec enfant(s)	70,5	29,5	100
Ensemble	70,3	29,7	100

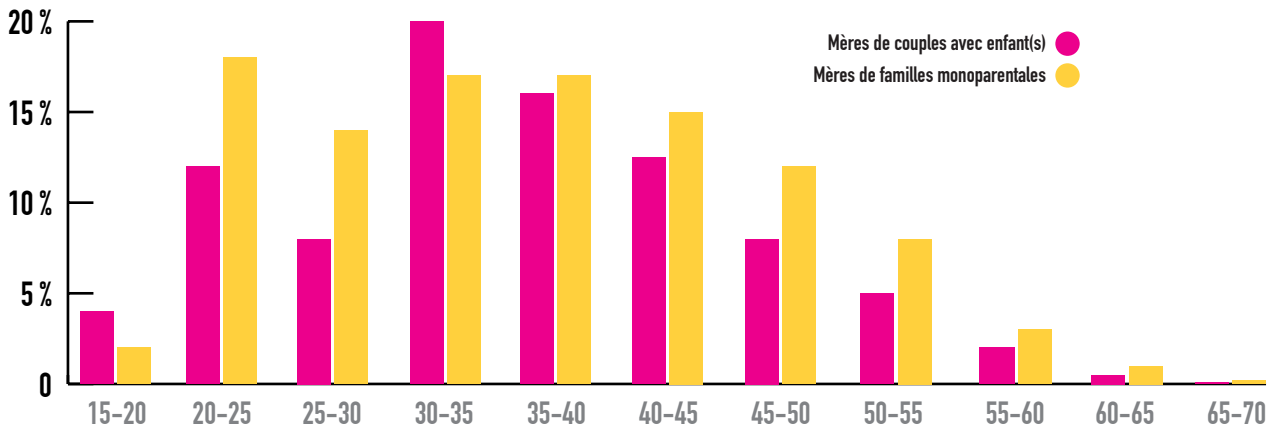
*Nombre d'enfants par familles selon le type de celles-ci.*

*Champ : 147 526 familles (ensemble des ménages comprenant des enfants).*

Dans le cadre des familles accueillies aux Restos, les familles monoparentales ont moins d'enfants que les autres familles en couple avec enfants ce qui n'est pas le cas lorsqu'on les compare aux familles monoparentales de la population générale. En effet, tandis que 15,7% des familles monoparentales françaises comptent trois enfants ou plus, cette situation concerne 21,9% des familles monoparentales accueillies par les Restos.

## DES FAMILLES À LA CHARGE DE FEMMES

Pour ce qui est des responsables de ces familles, près de 9 familles monoparentales sur 10 sont à la charge d'une femme (on compte 89,1% de mères contre 10,9% de pères). Une telle répartition des parents de familles monoparentales par sexe est classique, mais la surreprésentation de femmes parmi la population de parents accueillis est encore plus marquée que dans la population générale. En effet, en France en 2011, 15% des familles monoparentales étaient à la charge d'hommes selon la DREES, contre seulement 10,9% dans la population accueillie aux Restos. Au sein des familles acceptées à l'aide alimentaire par les Restos, **les mères de famille monoparentale sont dans l'ensemble légèrement plus âgées que les mères vivant en couple.**



Répartition des mères selon leur âge et la structure du foyer auquel elles appartiennent.

Champ : 136 736 mères dans une famille monoparentale ou une famille de type couple avec enfant(s).

Lecture : près de 54% des mères vivant en couple sont âgées de moins de 35% contre moins de 40% des mères de famille monoparentale.

Ainsi, tandis que les mères vivant en couple sont en moyenne âgées de 35 ans, **la moyenne d'âge des mères de familles monoparentales est de 39 ans** (contre 44 ans pour les pères). L'on compte de fait **très peu de jeunes mères parmi les familles monoparentales**. Selon les auteurs du rapport « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », ce constat s'explique par le mode de formation de ces familles : les « parents [...] sont devenus en moyenne plus âgés car les familles monoparentales sont issues plus souvent de la dissociation d'un couple, après une vie de couple plus ou moins longue ».

L'observation vaut aussi pour les **enfants, qui sont en moyenne plus âgés dans les familles monoparentales** (où la moyenne d'âge des enfants est de 10 ans) que dans les familles biparentales (couple avec enfants) (où la moyenne est là de 8,2 ans).

### Focus sur les familles monoparentales avec un enfant en bas âge :

*Les familles monoparentales avec un enfant en bas âge sont particulièrement précaires.*

Les **familles monoparentales** qui comprennent un **enfant en bas âge**, même si elles ne représentent qu'à peine une famille monoparentale sur quatre, sont **particulièrement précaires**. Majoritairement à la charge des femmes (pour plus de 96% d'entre elles, le parent est une femme) et des plus jeunes d'entre elles, contrairement à l'ensemble des familles monoparentales, elles sont pour plus de la moitié à la charge de parents de moins de 30 ans, elles connaissent une situation plus précaire dans le domaine du logement et de l'emploi. En effet, au regard du logement, les ménages sans logement personnel sont surreprésentés parmi elles (20,7% de ces familles sont sans logement personnel) comme le logement précaire (14,6%). Par ailleurs, l'on peut supposer que la situation de ces familles en termes d'accès aux droits se caractérise également par la précarité dans la mesure où plus de 55% des parents de familles monoparentales avec enfant(s) en bas âge qui renseignent leur nationalité déclarent être ressortissants hors UE. Si les parents vivant seuls avec au moins un enfant en bas âge ne représentent qu'une marge des familles monoparentales, il s'agit de la marge la plus précaire.

# 3.

## SITUATION DES FAMILLES MONOPARENTALES PAR RAPPORT AU LOGEMENT

En ce qui concerne la situation de l'ensemble des familles monoparentales par rapport au logement, les indicateurs décrivent plutôt une plus grande stabilité de ces familles au regard du logement :

Type de familles	Locataires	Propriétaires	Logement inadéquat	Logement précaire	Sans logement	Sans abri	Autre ou inconnu	Total
<b>Couple avec enfant(s)</b>	<b>58,6</b>	3,82	,7	6,6	13,23	,9	11,3	100
<b>Famille monoparentale</b>	<b>66,7</b>	2,81	,1	8,0	<b>9,9</b>	3,08	,5	100
<b>...à charge d'un homme</b>	68,3	<b>5,7</b>	1,28	,3	<b>5,8</b>	1,79	,1	100
<b>... à charge d'une femme</b>	66,5	<b>2,5</b>	1,0	<b>8,0</b>	<b>10,4</b>	3,28	,4	100
<b>Ensemble de ménages</b>	57,64	,0	1,69	,9	13,33	,4	10,2	100

Situation par rapport au logement des familles selon leur structure.

**Champ** : 144 392 familles (ensemble des couples avec enfant(s) et familles monoparentales).

**Lecture** : 58,6% des couples avec enfant(s) sont locataires contre 66,7% des familles monoparentales. La situation de celles-ci diffère très légèrement selon qu'elles soient à la charge d'un homme ou d'une femme puisque 68,3% de celles à charge d'un homme sont locataire contre 66,5% de celles à charge d'une femme.

Nettement plus souvent locataires, les familles monoparentales de la population accueillie semblent avoir une situation par rapport au logement plus stable que les couples avec enfant(s). Nous ne pouvons pas conclure que les familles monoparentales éprouvent plus de difficultés que les autres dans le domaine du logement, notamment parce qu'elles sont moins souvent en logement inadéquat, sans logement personnel ou sans-abri. Si l'on considère comme « stable » le statut de locataire ou de propriétaire, alors 69,5% des familles monoparentales ont une situation stable.

## 4.

# SITUATION DES MÈRES DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR RAPPORT À L'EMPLOI

6,5% femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s), et qui représentent ainsi **90% des familles monoparentales**, déclarent **avoir un emploi** – qu'il s'agisse d'un CDI, d'un CDD, d'un contrat aidé ou en intérim, ou d'un emploi indépendant.

Elles sont ainsi 1,7 fois plus souvent en emploi que les mères vivant en couple. Un tel écart peut notamment s'expliquer par le fait que dans le cas des familles monoparentales, le salaire de la mère est envisagé comme **le seul salaire potentiel** de la famille et pas comme un second salaire comme c'est potentiellement le cas chez les parents vivant en couple.

La part de mères seules déclarant travailler est néanmoins **très dépendante de l'âge des enfants** qu'elles élèvent : quand la famille monoparentale compte un ou plusieurs enfants en bas âge, la mère ne se déclare en emploi que dans 2,6% des cas, alors que sans enfant en bas âge, elles sont 7,9% à déclarer travailler.

Alors que ce facteur est ainsi très décisif pour l'emploi des mères seules, il ne l'est pas du tout pour les pères dans la même situation.

## LES POINTS CLÉS.

Le profil type des familles monoparentales correspond à une famille composée d'une mère de plus de 35 ans accompagnée le plus souvent d'un voire deux enfants âgés de plus de 3 ans. **Néanmoins, les familles monoparentales de notre population sont plus souvent nombreuses que leurs homologues de la population générale**, elles sont plus souvent à la charge des femmes et comptent par ailleurs plus souvent un enfant en bas âge, ces éléments étant certainement explicatifs de leur plus grande précarité. Vient corroborer cette hypothèse le fait que les plus précaires des familles monoparentales soient celles qui comptent un enfant en bas âge. Plus souvent en emploi que les mères vivant en couple, 6,6% des mères de famille monoparentale déclarent travailler en CDI, CDD, en intérim ou contrat aidé ou être indépendantes. Cette proportion varie cependant beaucoup selon que la mère ait à charge un enfant en bas âge ou non ; par ailleurs, comme l'ensemble des femmes en emploi de notre population, elles sont extrêmement peu nombreuses à travailler à temps plein.





L'  
**OBSERVATOIRE  
DES RESTOS**

